

PACE 1^{ER} degré – Année scolaire 2025-2026

Le dispositif PACTE est renouvelé pour l'année scolaire 2025-2026 et les missions éligibles à une part fonctionnelle de PACTE sont les suivantes :

- Soutien renforcé en collège : 18h
- Devoirs faits en collège : 24h
- Stages de réussite/école ouverte : 24h
- Soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école élémentaire : 24h
- Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers : mission forfaitaire
- Référent harcèlement : mission forfaitaire

La déclaration des missions PACTE s'effectuera à compter du **1^{er} octobre 2025** par l'intermédiaire du formulaire COLIBRIS situé dans l'espace Estérel.

Division de l'organisation scolaire

Arwen ROSSETTI
Mél : moyens1dos06@ac-nice.fr